PROTOCOLE APPLICABLE AU LYCÉE LA PLEIADE

Ce protocole s'appuie sur le protocole sanitaire de l'Education Nationale et la configuration du Lycée La Pléiade. Il s'applique à l'ensemble des personnes présentes sur le site. Il est affiché dans l'établissement et remis à chaque personnel.

Il repose sur cinq fondamentaux fixés par le ministère :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

La règle de distanciation minimum d'un mètre entre chaque personne doit permettre d'éviter les contacts directs et la contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Dans le cas où cette distanciation ne pourrait être respectée, le port du masque est obligatoire.

Le port du masque obligatoire s'impose dès l'entrée de l'établissement pour les circulations dans l'établissement (couloirs et extérieur).

PROTOCOLE POUR LES ÉLÊVES

Accueil des élèves uniquement selon leur EDT

Tout élève dont la température est supérieure à 37,8° devra rester chez lui. Les responsables légaux devront informer la vie scolaire de l'absence de l'élève.

L'accès au lycée se fera exclusivement par le grand portail et uniquement aux horaires suivants :

7 h 45 - récréation - 12 h 00 - 14 h 00 - 16 h 00 - 18 h 00

Tout élève entrant dans l'établissement devra préparer et présenter son carnet de liaison à l'assistant d'éducation chargé du contrôle d'accès et devra porter un masque fourni par la famille ; il sera porteur d'une boîte ou sac plastique qui sera déposé sur le coin de la table pour y déposer le masque en cas d'enlèvement momentané (à récupérer en partant).

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés à l'entrée de l'établissement et de chaque salle de classe. Chaque usager devra se désinfecter les mains, à l'entrée et à la sortie.

Toutes les activités de la MdL et du CVL entraînant des regroupements ou des attroupements sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les distanciations devront être respectées et le port du masque sera obligatoire durant la circulation dans l'établissement (couloirs, parties communes et extérieur). Le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire avant de rentrer en cours après les récréations.

L'élève, une fois installé à sa table de travail ne pourra circuler dans la salle avant la fin du cours ou des cours. Chaque élève devra venir avec son matériel personnel, tout échange est proscrit.

Dans les sanitaires, du savon et de l'essuie-mains sont à la disposition des élèves. L'accès au sanitaire est individuel. Il ne peut pas y avoir plus d'une personne à la fois.

Une information sera faite, dès la reprise, à tous les élèves et aux parents afin d'expliquer les mesures sanitaires mises en œuvre dans l'établissement.

L'infirmière du Lycée expliquera le protocole de lavage de mains ainsi que le port du masque afin que son utilisation soit optimale.

L'accès au CDI n'est pas autorisé. Les ouvrages empruntés avant la crise sanitaire devront être restitués par un dépôt dans la caisse prévue à cet effet dans le hall du bâtiment A.

Les postes informatiques seront utilisés selon les règles sanitaires en vigueur.

Dès la reprise, les casiers élèves seront vidés et ne pourront plus être utilisés jusqu'à la fin de l'année.

PROTOCOLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A l'ETABLISSEMENT

L'accès à l'établissement sera limité au maximum. Le passage à l'accueil est obligatoire et une désinfection des mains sera requise. Le port du masque sera exigé afin de garantir l'accès au lycée. Toute personne extérieure devra prendre rendez-vous avant de se déplacer au lycée. En cas de visite inopinée, l'agent d'accueil préviendra le service concerné pour validation. En cas de refus, la personne sera invitée à patienter dans le hall d'accueil ou à revenir ultérieurement avec prise de rendez-vous.

Les rendez-vous pris par les enseignants avec des personnes extérieures seront exclusivement localisés dans les salles prévues à cet effet : salle A0.1 ou A0.2. Le planning des réservations est disponible sur le site du lycée. Il conviendra d'avertir le personnel d'accueil à chaque prise de RV. Les règles de distanciation devront être respectées lors de l'entretien et le port du masque obligatoire.

Le démarchage en présentiel sera interdit jusqu'à nouvel ordre et ces opérations se feront exclusivement par téléphone.

Concernant les livraisons, le livreur se présentera avec un masque et des gants. Aucun contact ne se fera avec le personnel réceptionnant la livraison. Le colis sera déposé, à l'abri. Le processus de désinfection de la marchandise s'opèrera ensuite en le laissant sans contact jusqu'au lendemain.

Si cette livraison est urgente, le personnel réceptionnant le colis s'équipera de gants jetables mis à disposition.

PROTOCOLE POUR LES PERSONNELS

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement.

Les règles de distanciation seront à respecter par tous et dans tous les bureaux par les marquages au sol.

Chaque enseignant aura son propre matériel, feutres, petites fournitures, etc..

Le lavage des mains ou l'utilisation du gel hydroalcoolique devra impérativement être effectué en sortant ou avant d'entrer dans chaque salle.

La salle des personnels sera aménagée pour respecter les consignes sanitaires.

Un vaporisateur avec produit désinfectant et une lingette sera à disposition dans les locaux équipés de matériel dit commun (photocopieurs, ordinateurs, distributeurs de boissons et friandises...). Chaque lingette sera remplacée quotidiennement.

Les rassemblements en groupe devront être adaptés aux lieux et sinon proscrits. Le déjeuner et le piquenique sont interdits à l'intérieur des bâtiments.

Les bureaux prévus pour accueillir du public seront équipés de marquages au sol et équipés d'écrans en plexiglas.

L'organisation du travail des agents territoriaux, validée par la Région, a été établie en application du protocole sanitaire et selon les contraintes de l'établissement. Chaque agent devra respecter les consignes données par la responsable d'équipe conformément aux règles sanitaires.

Des masques seront remis à chaque personnel afin de garantir leur sécurité.

Les agents du service général ne pourront pas être en capacité de désinfecter le matériel plusieurs fois par jour, aussi le lavage des mains ou l'utilisation de gel hydroalcoolique régulier et au moins à chaque changement de salle est requis.

Nous saurons compter sur chacun d'entre vous pour appliquer les gestes barrières et respecter ce protocole.

SERVICE DE RESTAURATION

La sécurité des usagers ne pouvant pas être garantie dans le respect du protocole, **la demi-pension ne sera** pas assurée.

PROTOCOLE POUR LES LOCAUX

Chaque sanitaire sera équipé en savon et essuie-mains jetables. Tous les sèche-mains électriques seront neutralisés. Chaque sanitaire n'ayant qu'une porte, l'accès sera limité à une personne à la fois.

Seules les salles banalisées seront utilisées. Les salles informatiques ne pourront pas être accessibles dans le respect du protocole sanitaire sauf demande préalable validée par la direction.

Les salles d'étude surveillée, d'étude en autonomie et la salle D02 (étude des terminales) ne seront pas accessibles, tout comme la B-club.

La désinfection et le nettoyage des salles utilisées et des sanitaires autorisés sera effectuée chaque jour dans le respect des consignes sanitaires du protocole.

Un plan de circulation sera établi, selon les emplois du temps, afin d'éviter au maximum le croisement.

Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID et contamination

En cas de survenue d'un ou de plusieurs symptômes chez un élève :

CONDUITE A TENIR

- **Isolement immédiat** de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- ♦ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ◆ Rappel par le proviseur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ♦ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid- 19 ou du médecin de l'éducation nationale.

EN CAS DE TEST POSITIF

- ♦ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.
- ♦ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ♦ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

INFORMATIONS

Les personnels seront informés par la diffusion des protocoles, par affichage et par formation assuré par l'infirmière.

Les parents seront informés par diffusion des protocoles.

Les élèves seront informés des protocoles par affichage et information par les adultes.

INFIRMERIE

Le fonctionnement de l'infirmerie sera modifié pour respecter les règles sanitaires en vigueur.

Présence de l'infirmière les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h00.

L'infirmière ne recevra pas les élèves pendant les cours sauf pour les urgences. Le professeur avertira alors l'infirmière via ProNote ou par téléphone avant d'envoyer l'élève.

Il n'y aura pas de salle d'attente. Seul un élève à la fois pourra entrer à l'infirmerie.

La salle C 0-10 sera pour l'instant réservée pour les personnes à isoler en attendant les informations.

Pour tout entretien individuel, les élèves pourront demander un rendez-vous à l'infirmière via ProNote.

L'accès à l'infirmerie se fera exclusivement par la porte d'accès extérieure à proximité de l'infirmerie. La sortie se fera par la même porte.